



Renonciation de succession

Par **natattia**, le **13/11/2008** à **10:10**

Bonjour,

j'ai fait un renonciation de succession lorsque que ma mère est décédée, parce qu'elle avait des dettes.

Avant le décès de ma mère, ma grand-mère s'était portée garante pour ses affaires et elle doit payer jusqu'au 2012. ma grand mère n'allant pas bien, un de mes oncle veut se retourner contre moi pour finir de payer les dettes.

Dois je refaire une renonciation de succession ou celle de ma mère suffit.

je vous serais reconnaissante de bien vouloir, m'informer sur les démarches à faire.

merci